

# DICRIM

## Document D'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mairie d'Eaunes  
1, place des Champs de Vignes - 31600 Eaunes  
[mairie.eaunes@mairieaunes.fr](mailto:mairie.eaunes@mairieaunes.fr) - 05 61 08 70 23  
[www.mairie-eaunes.fr](http://www.mairie-eaunes.fr)

## SOMMAIRE

|                            |       |
|----------------------------|-------|
| Préambule .....            | 3     |
| Moyens d'information ..... | 3     |
| Inondations .....          | 4     |
| Mouvements de terrain..... | 5     |
| Risques climatiques.....   | 6-8   |
| Incendies.....             | 9     |
| Matières dangereuses.....  | 10    |
| Risques terroristes .....  | 11-12 |

## PREAMBULE

L'article L125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004 et remplacé par les articles R124-1 à D125-36 du code de l'environnement, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le risque majeur est la possibilité de réalisation d'un événement dont les effets peuvent mettre en péril un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Ce risque peut être naturel ou technologique.

Cette plaquette a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population Eaunoise aux différents risques présents sur le territoire communal. Elle a été réalisée à partir de divers documents élaborés par la Préfecture de la Haute Garonne.

### **ETAT DES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE D'EAUNES**

- ✓ Inondations
- ✓ Mouvements de terrain
- ✓ Risques climatiques
- ✓ Incendies
- ✓ Matières dangereuses
- ✓ Risques terroristes
- ✓ Moyens d'information

### **MOYENS D'INFORMATION**



#### **Donner l'alerte**

##### **Soyez :**

- ✓ Rapide pour alerter.....
- .....✓ Précis pour localiser
- .....✓ Clair pour renseigner



#### **Médias**

- ✓ SUD RADIO 101.4 FM
- ✓ FRANCE INTER 87.9 FM
- ✓ FRANCE INFO 105.5 FM
- ✓ Télévision Infos



#### **Mes numéros utiles**

- ✓ Pompiers ..... 18
- ✓ SAMU ..... 15
- ✓ Gendarmerie ..... 17
- ✓ Sourds et mal entendant ..... 114



## Risques Naturels

# INONDATIONS

Notre commune est peu exposée à des risques d'inondation de plaine.

**Mais des inondations sont toujours possibles.**

Elles peuvent être dues à des ruptures de digues, à de fortes précipitations entraînant d'importants ruissellements, la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et le débordement de la Lèze.

Ce risque a été mis en évidence au travers du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

### **DIFFUSION DE L'ALERTE**

L'alerte sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant le nom des rues concernées et la conduite à tenir.

#### **AVANT**

- S'informer en mairie des consignes de sauvegarde.
- Mettre au sec les meubles.
- Garer les véhicules.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Penser à aider vos voisins, les personnes handicapées ou isolées.
- Penser aux animaux domestiques.

#### **APRES**

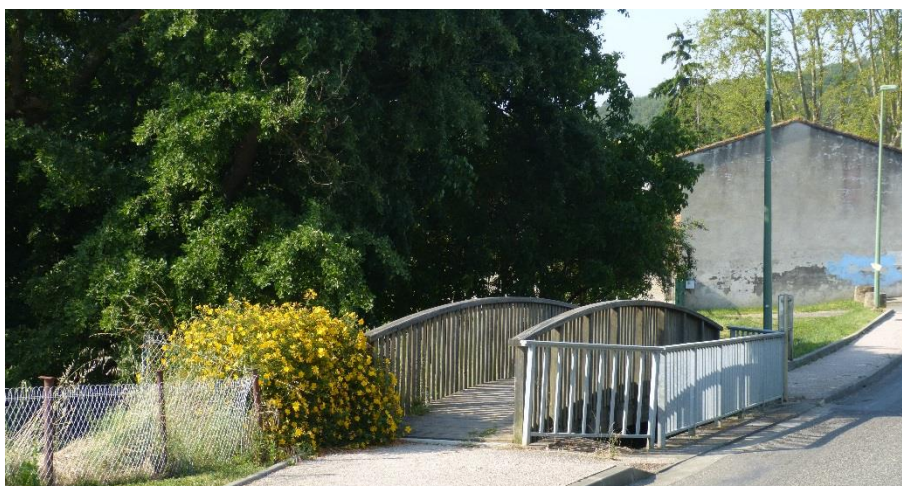
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

#### **NE PAS FAIRE**

-  • S'aventurer sur une route inondée.
-  • Boire de l'eau du robinet après une inondation.
-  • Aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.

#### **FAIRE**

-  • Couper le gaz et l'électricité.
-  • Monter dans les étages.
-  • Fermer les portes, les fenêtres et les soupiraux et colmater les ouvertures.
-  • Écouter la radio et la télévision. Respecter les consignes des autorités.
-  • Ne téléphoner que pour alerter.



## Risques Naturels

# MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour la commune d'Eaunes, ce risque est uniquement lié au phénomène de retrait gonflement des argiles.

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Tout le territoire de la commune est concerné par ce risque.

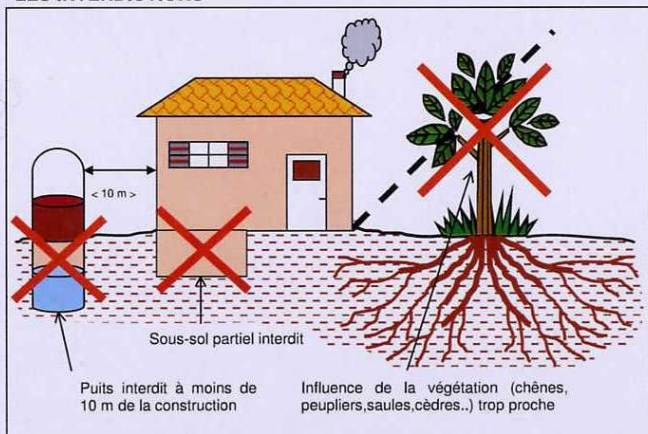
### LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE :

Les illustrations présentent une partie des prescriptions et recommandations destinées à s'appliquer dans la zone réglementée par le **Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPR)**.

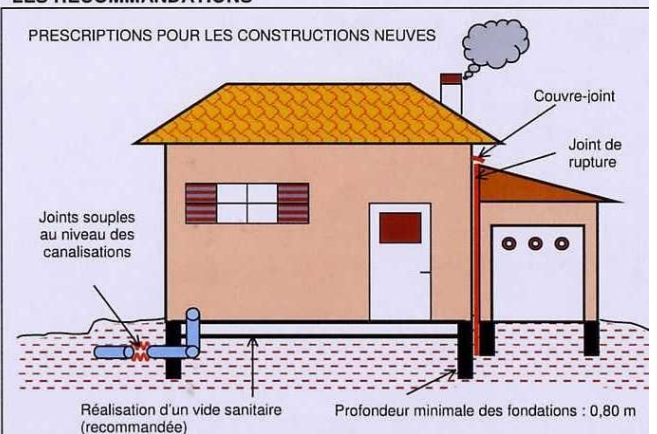
Suivant le type de construction, certaines de ces mesures sont obligatoires, d'autres seulement recommandées. On se reportera au règlement du PPR en vigueur, disponible en mairie, pour obtenir les précisions nécessaires.

Quelles précautions prendre ?  
Comment éviter des désordres ?

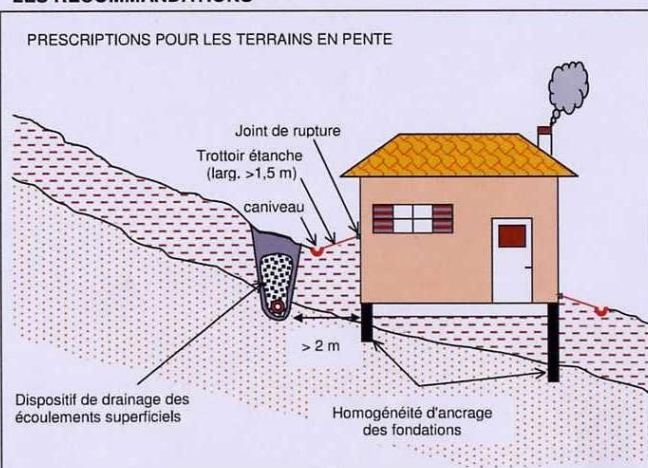
#### LES INTERDICTIONS



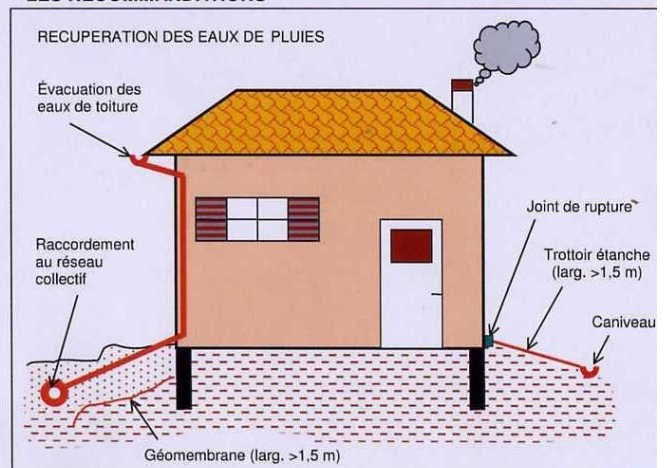
#### LES RECOMMANDATIONS



#### LES RECOMMANDATIONS



#### LES RECOMMANDATIONS



Schémas élaborés par le BRGM



## Risques Climatiques

# GRAND FROID



Les principaux risques liés aux vagues de froid sont l'hypothermie et les gelures.

Les déplacements dans des conditions climatiques défavorables sont fortement déconseillés.

Les personnes fragiles ou isolées peuvent se faire recenser en mairie.

Les élus sont à votre disposition si besoin 06.48.55.77.49

### NE PAS FAIRE

- Prendre la route.
- Obstruer les bouches d'aération (émanations de monoxyde de carbone).

### FAIRE

- Restez chez vous et maintenez une température ambiante (19°).
- Buvez des boissons chaudes et sucrées (sans alcool).
- Écouter la radio et la télévision. Respecter les consignes des autorités.
- Ne téléphoner que pour alerter.

### AVANT

- Consulter régulièrement les cartes de vigilance de météo France.
- Dès l'alerte, organisez-vous pour rester chez vous plusieurs jours.

### APRES

- Déneigez les abords de votre domicile (trottoirs, accès).
- Ne prenez votre véhicule qu'avec les équipements appropriés.



## CANICULE



Concernant les vagues de chaleur, la prise de conscience du risque fait suite à la canicule de l'été 2003.

De la même manière qu'en période de grand froid, les personnes fragiles ou isolées peuvent se faire recenser en mairie.

Les services de l'état sont en alerte à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Penser à prendre des nouvelles de vos voisins handicapés ou isolés.

Les élus sont à votre disposition si besoin 06.48.55.77.49

### NE PAS FAIRE



- Sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h)

- Des efforts physiques aux heures les plus chaudes.

### FAIRE



- Rester à l'intérieur dans les pièces les plus fraîches, voire dans un espace climatisé.

- Boire abondamment.

- Se rafraîchir.

- Essayer de maintenir une température basse dans les habitations (fermez le jour et aérez la nuit).

- Consulter régulièrement les cartes de vigilance de météoFrance.

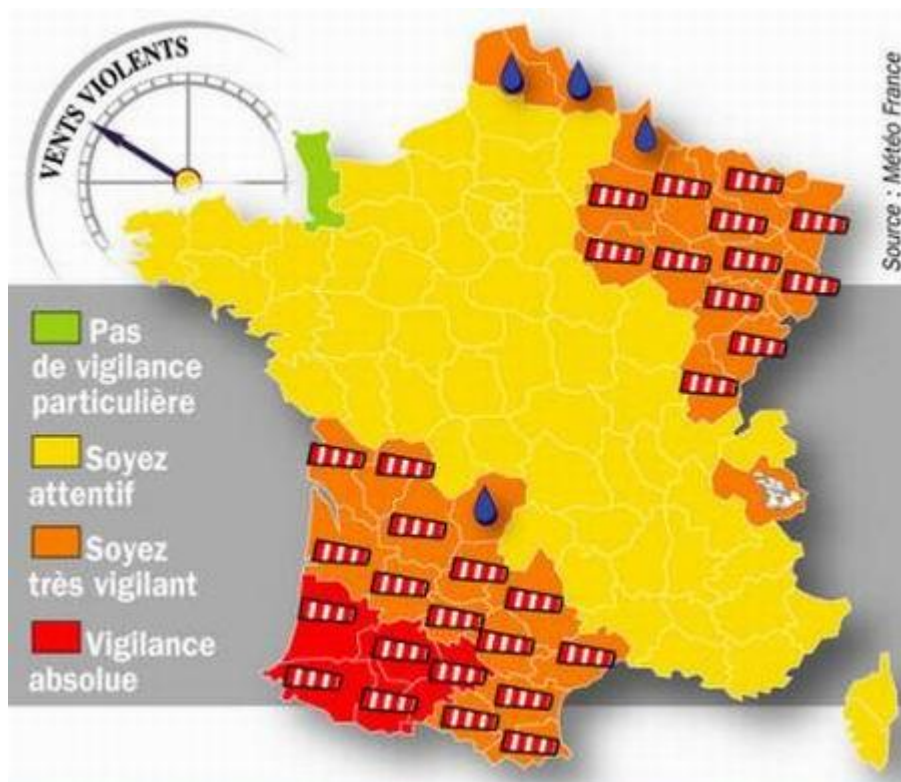


## Risques Climatiques

# TEMPETES

(VENTS VIOLENTS, FORTES PRECIPITATIONS, GRELE, ORAGE)

Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance établie par Météo France (T.V. et radios nationales) comprenant 4 niveaux :



### NE PAS FAIRE

- Se déplacer quel que soit le mode de locomotion.
- Se promener en forêt et s'abriter sous un arbre.
- Aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.

### FAIRE

- Rentrer tous les objets susceptibles de blesser ou tuer.
- Se réfugier rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche et à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, de cheminées ou de bris de baies vitrées.
- Écouter la radio et la télévision. Respecter les consignes des autorités.
- Ne téléphoner que pour alerter.
- Consulter régulièrement les cartes de vigilance de météo France.

### AVANT

- Limiter les déplacements, fermer les portes, les fenêtres et les volets.
- Rentrer tous les objets susceptibles de s'envoler

### APRES

- Ne pas toucher aux fils électriques tombés.
- Enlever tout objet pouvant gêner la libre circulation des secours.



Eaunes  
24 janvier 2009





# INCENDIES

Les risques auxquels la commune peut-être confrontée sont les suivants :

- Risque d'incendie d'un immeuble,
- Feux de broussailles,
- Feux dans le massif forestier



**SAPEURS POMPIER**

**TEL : 18 ou 112**

## NE PAS FAIRE

- Tenter d'éteindre un feu devenu trop important.

## FAIRE

-  • Alerter les sapeurs-pompiers dès que vous découvrez un départ de feu ou une fumée suspecte en précisant la localisation.
-  • Repérer les chemins qui peuvent vous servir à évacuer.
-  • S'éloigner rapidement de la zone exposée.

## PENDANT

- Se réfugier dans un lieu sûr.
- Abriter ou isoler les véhicules.
- Calfeutrer les ouvertures et les bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et des fumées.
- Attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers et suivre leurs instructions.

## APRES

- Ne pas sortir avant la fin de l'extinction de l'incendie,
- Inspecter soigneusement les alentours afin d'éviter toute reprise de feu.



# Risques Technologiques

## MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses est lié à l'accident pouvant engendrer des conséquences graves pour l'homme, les biens et /ou l'environnement, au travers d'un incendie, d'un dégagement de nuage toxique, d'une explosion ou une pollution du sol et/ou des eaux, en fonction des marchandises concernées.



### NE PAS FAIRE

- Aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.
- Fumer ou allumer un feu.

### FAIRE

- Écouter la radio et la télévision.
- Respecter les consignes des autorités.
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Fermer et colmater les portes, les fenêtres et les soupiraux.
- Ne téléphoner que pour alerter.

Les produits dangereux sont référencés selon 9 classes élaborées en fonction du risque :

|          |                                                                 |                                                                                                                                   |
|----------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classe 1 | Matières et objets explosifs                                    | Explosifs (poudre noire, penthrite, tolite...), munitions (cartouche de chasse, obus...), artifices (pétards, feux de Bengale...) |
| Classe 2 | Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression               | Gaz inertes (azote, argon, oxygène...), gaz inflammables (butane, propane...), gaz toxiques (ammoniac, chlore...)                 |
| Classe 3 | Matières liquides inflammables                                  | Alcools éthyliques, méthyliques...carburants (essence, gazole), fuel...solvants, éthers...                                        |
| Classe 4 | 4.1 Matières solides inflammables                               | Charbon de bois, poussier de charbon, copeaux de bois, rognures de papier, sciure, paille, soufre, naphthaline                    |
|          | 4.2 Matières sujettes spontanément à l'inflammation             | Phosphore blanc, marc de raisin                                                                                                   |
|          | 4.3 Matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables | Sodium, carbures métalliques...                                                                                                   |
| Classe 5 | 5.1 Matières comburantes                                        | Eau oxygénée, chlorates, nitrates...                                                                                              |
|          | 5.2 Peroxydes organiques                                        | Peroxyde de ...                                                                                                                   |
| Classe 6 | 6.1 Matières toxiques                                           | Pesticides, insecticides, herbicides...                                                                                           |
|          | 6.2 Matières infectieuses                                       | Déchets organiques (carcasses de boucherie..., boues), espèces vivantes (abeilles, asticots...)                                   |
| Classe 7 | Matières radioactives                                           | Combustibles nucléaires, cellules de radiographie gamma, isotopes médicaux                                                        |
| Classe 8 | Matières corrosives                                             | Acides, bases (soude, potasse, chaux...), sels (phosphates, carbonates...)                                                        |
| Classe 9 | Matières et objets dangereux divers                             | Amiante, P.C.B. (pyralène, askarel...), produits chauds (bitumes, paraffine...), métaux en fusion (fonte, aluminium...)           |

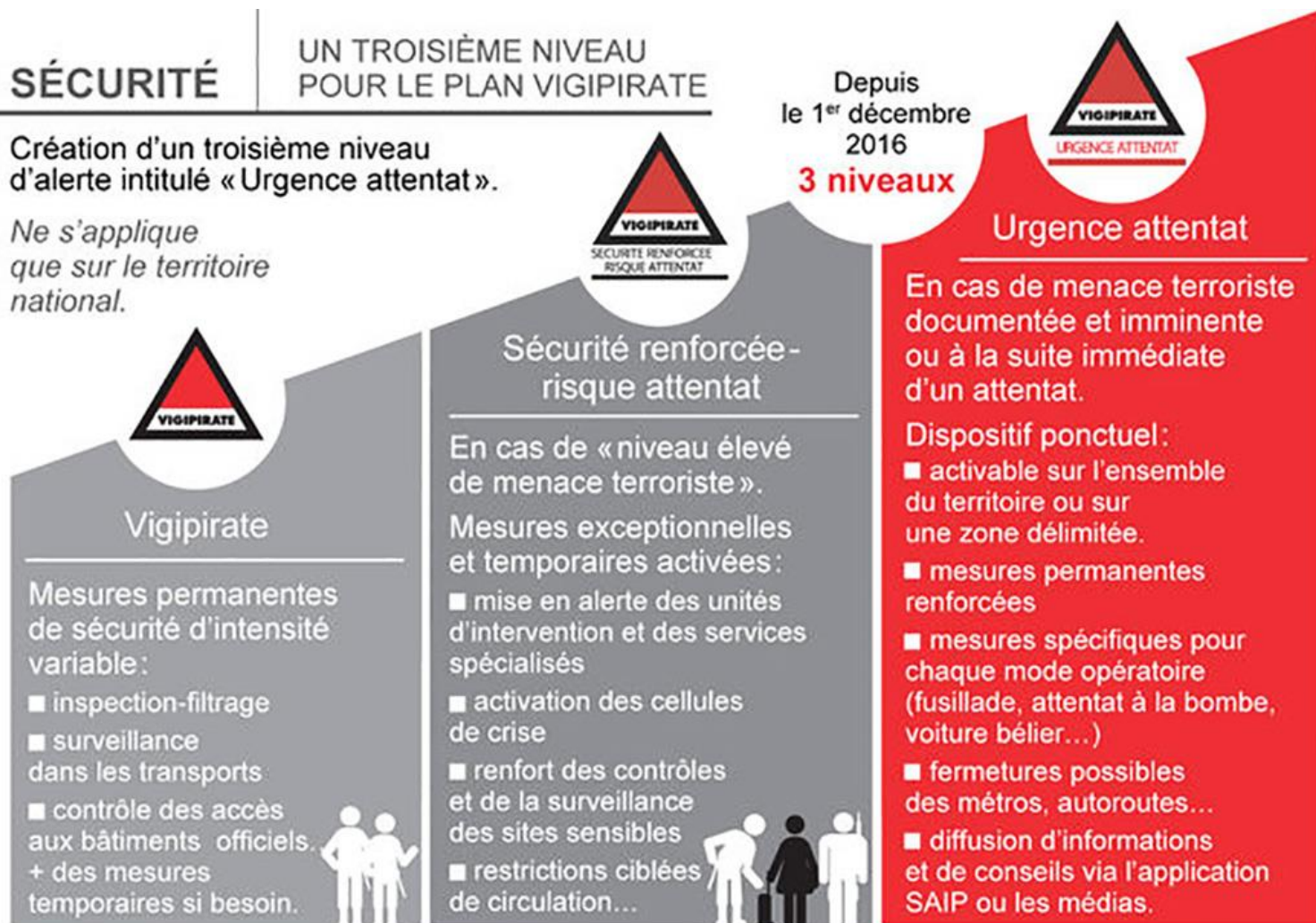
## Risques

# TERRORISTES

Le Maire met en œuvre les mesures de prévention  
Et de protection contre la malveillance terroriste, en  
s'appuyant sur le plan **Vigipirate** activé par les services  
de l'Etat.

Ce plan ([http:// www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate](http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate))  
A pour objet la vigilance, la prévention et la protection contre le terrorisme.

### Il comporte trois niveaux :







## **Renforcement de la vigilance Prévention du Terrorisme**

### **Ayez les bons reflexes**

#### **En cas d'intrusion :**

##### **FAIRE**

- ✓ S'échapper si vous n'êtes pas en danger.
- ✓ Aider et informer les autres personnes à proximité.
- ✓ Se cacher : fermer les portes, éteindre les lumières et couper la sonnerie du téléphone.
- ✓ Alerter dès que vous êtes en sécurité appeler le 17 ou le 112.
- ✓ Obéir aux forces de l'ordre dans le calme en gardant les mains levées.

#### **En cas de gaz toxiques**

##### **FAIRE**

- ✓ Protéger votre nez et votre bouche.
- ✓ Quitter les lieux.
- ✓ Aider les personnes en difficulté.
- ✓ A l'abri, retirer et isoler votre 1<sup>ère</sup> couche de vêtements.
- ✓ Limiter les déplacements et attendre les secours.

##### **NE PAS FAIRE**

- ✓ Ne pas s'allonger.
- ✓ Ne pas serrer les mains.
- ✓ ne pas boire ni manger.
- ✓ Eviter de vous frotter les yeux.
- ✓ Ne pas fumer.

La population est invitée à rester vigilante (accès aux équipements, objets suspects).

***Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.***